

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DASES 111 Conventions de labellisation de la Maison des Aînés et des Aidants de l'Est (11e, 12e et 20e) et de l'Ouest (7e, 15e et 16e).

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2511-2;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose de l'autoriser à signer les conventions de labellisation entre l'ARS, la ville de Paris et les associations constitutives des Maisons des Aînés et des Aidants des territoires Est et Ouest ;

Sur le rapport présenté par Madame Galla BRIDIER au nom de la 4e commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame La Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale, GCSMS PARIS EST et l'association «HumanEst » portant la Maison des Aînés et des Aidants Paris Est (11, 12 et 20^{ème} arrondissements).

Article 2 : Madame La Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec les associations « VII POINT XV POINT XVI » et « RéseauX de Santé Paris Ouest» portant la Maison des Aînés et des Aidants Paris Ouest (7, 15 et 16^{ème} arrondissements).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO